







TRIAL CLASSIC D'ÉVREUX 08 OCTOBRE 2023

Règlement interne de l'épreuve

Article 1

L'ALM Évreux MC Léopards organise le dimanche 08 octobre 2023 un Trial Vintage.

Cette épreuve sera ouverte à tous les pilotes âgés le jour de l'épreuve d'au minimum 15 ans titulaires d'une licence FFM Motos Anciennes Tout terrain (MAT) ou d'une licence nationale (NCO, NTR), la licence MAT autorisant uniquement le pilotage d'une moto « antérieure à 1985 et équipée de freins à tambours avant et arrière » (code sportif FFM article 2.2.2.8).

Article 2

Cette épreuve sera également ouverte aux titulaires d'une licence une manifestation (LjA), les pilotes possédant ce type de licence seront classés au même titre que les pilotes détenteurs d'une licence fédérale annuelle.

Aucune licence une manifestation (LjA) ne sera délivrée par le club, cette licence pourra être contractée uniquement sur le site de la FFM :

https://pratiquer.ffmoto.org/licence-une-manifestation

Les démarches pour obtenir cette licence via le site de la FFM doivent obligatoirement être faites au minimum trois jours avant la date de l'épreuve.

Article 3

Cette manifestation est inscrite aux calendriers 2023 du « Trophée Grand Ouest de Trial à l'Ancienne » ainsi qu'au « Challenge Trial Classic » de la Ligue Motocycliste d'Ile de France.

Article 4

Le prix des **engagements** est fixé à **35**€ par pilote, ils pourront s'effectuer par l'intermédiaire du site « HelloAsso » ou seront imprimables sur le site du MC Léopards et devront parvenir par voie postale **au plus tard 3 jours avant l'épreuve** accompagnés d'un chèque de 35€ à l'adresse **« Lucie Albertini 4 Place Dupont de l'Eure 27000 Évreux », mail : luciealbertini@orange.fr**. Les deux méthodes d'engagement précédemment citées sont à privilégier pour faciliter la bonne organisation de l'épreuve, pour les pilotes retardataires il sera possible de s'engager le matin de l'épreuve avant de procéder aux contrôles administratifs (pour le règlement de l'engagement chèque ou liquide acceptés **pas de carte bancaire**).

Article 5

L'épreuve se déroulera chemin Potier en forêt communale d'Evreux à proximité du lieu-dit «la Sablière », les contrôles seront ouverts à partir de 08h30 le matin de l'épreuve et s'effectueront dans le gymnase du Lycée Léopold Sédar Senghor pour l'administratif et sur le parking de ce même lycée pour la partie technique, l'ensemble étant situé rue du Canada à Évreux (27000). Les premiers départs auront lieu à partir de 10h00.

Article 6

L'ensemble des participants à cette épreuve devra respecter les différentes règlementations mises en place par la Fédération Française de Motocyclisme, en particulier celles concernant la discipline Trial à savoir le « code sportif FFM », les « règles générales trial FFM », le « règlement FFM trial vintage » et les « règles techniques et de sécurité FFM trial ». Conformément à la règlementation, cette épreuve se déroulant en dehors des voies ouvertes à la circulation publique seule une licence en cours de validité sera demandée lors des vérifications administratives à l'exclusion de tout autre document.

Article 7

En ce qui concerne les suiveurs, option autorisée : ils seront attachés à un compétiteur sous réserve d'une **inscription préalable** (10€). La moto devra être conforme et son pilote devra être titulaire au minimum d'une licence entrainement.

Le « Trial Vintage » est ouvert uniquement aux motos de trial à l'ancienne* à savoir :

- Moto à refroidissement à air,
- Moto équipée de freins à tambours,
- Moto à bi-amortisseurs placés de chaque côté de la machine,
- Mono amortisseur (freins à disques autorisés)

Les motos autorisées à participer sont réparties dans les quatre classes d'âge suivantes

- Pré 65 Moto construites avant 1965 modèle Bultaco T10 inclus.
- Pré 80 Moto ne faisant pas partie de la catégorie précédente et construite jusqu'en 1980
- Post 80 -Moto ne faisant pas partie de la catégorie précédente et construite à partir de 1980 et répondant à la définition de moto ancienne.
- Mono Moto mono amortisseur.

Les motos mono-amortisseur sont **uniquement acceptées** dans les catégories **Critérium** et **Loisir Vintage** à l'exclusion des catégories Inter et National.

*sont considérés comme motocycles classiques et historiques et éligibles pour participer aux activités dites de « motos anciennes » les motocycles ayant plus de 20 ans d'homologation type carte grise ou année modèle (machines répliquas comprises). On entend par « répliqua » toute machine qui présente une esthétique similaire au modèle original (Règles Techniques et de Sécurité FFM Trial article 6 alinéa d).